



Aliénation d'actions propres

Bruxelles (Belgique), le 9 octobre 2020 - 20h00 (CEST) - information réglementée

En application de l'article 8:6 de l'Arrêté Royal portant exécution du Code des sociétés et associations, UCB SA ("UCB" ou la "Société") (Euronext Bruxelles: UCB) rend public que, le 5 octobre 2020, conformément aux règles d'acquisition définitive sous ses plans LTI, elle a délivré gratuitement un total de 896 actions UCB hors bourse (OTC) à 2 membres du personnel de la Société et de ses filiales. Le prix offert indépendant le plus élevé sur Euronext Bruxelles le 5 octobre 2020 était de € 99,50.

Ce communiqué de presse est disponible sur le site internet d'UCB SA via le <u>lien</u> suivant.

Investor Relations

Antje Witte, Investor Relations, UCB T +32 2 559 94 14, antje.witte@ucb.com Isabelle Ghellynck, Investor Relations, UCB T +32 2 559 95 88, isabelle.ghellynck@ucb.com

À propos d'UCB

UCB (www.ucb.com) est une société biopharmaceutique établie à Bruxelles (Belgique) qui se consacre à la recherche et au développement de nouveaux médicaments et de solutions innovantes destinés aux personnes atteintes de maladies graves du système immunitaire ou du système nerveux central. Employant 7 500 personnes réparties dans près de 40 pays, UCB a généré un chiffre d'affaires de EUR 4,9 milliards en 2019. UCB est cotée sur le marché Euronext de Bruxelles (symbole : UCB). Suivez-nous sur Twitter : @UCB_news.

